

*Accords fiscaux—Loi*

Pour l'année financière 1985-1986, les transferts fédéraux aux autres paliers d'administration s'établissent à 20,1 milliards en espèces et à 7,2 milliards en points d'impôt, soit un total de 27,3 milliards de dollars. Les transferts en espèces, monsieur le Président, représentent 19,4 de l'ensemble des dépenses fédérales. En d'autres termes, ils occupent une énorme place dans les dépenses fédérales.

Il faut rappeler au sujet de ces dépenses fédérales, que les revenus qui les couvrent viennent du même contribuable qui contribue de son travail, de ses impôts au niveau provincial comme fédéral. Alors, il faut regarder le contexte quand on dit que 19,4 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales sont alloués à ces transferts fiscaux. Ils représentent la troisième catégorie en importance des dépenses du gouvernement après le service de la dette publique et les dépenses de programmes.

Au cours des 18 dernières années, monsieur le Président, soit depuis 1957, ces transferts ont progressé à un taux annuel de plus de 18 p. 100, alors que le Produit national brut du Canada augmentait à un rythme annuel légèrement inférieur à 10 p. 100. Et cela, c'est un aspect, monsieur le Président, que l'opposition semble passer sous silence parce que la formule nous demande de refléter la croissance du Produit national brut aussi. Et pourtant, ces dépenses ont augmenté au cours des derniers 18 ans à un rythme de beaucoup supérieur à la croissance du PNB. Si l'on fait exception des frais de service de la dette nationale, cette énorme dette nationale qui nous cause tant de soucis et qui d'ailleurs nous conduit à être obligés de faire des réductions dans la croissance de ces transferts, ces transferts représentent la catégorie des dépenses fédérales qui a connu la plus forte croissance.

Pourtant, monsieur le Président, le financement des programmes établis est loin d'être le principal programme de transferts aux provinces. Mais c'est celui qui a enregistré la plus forte croissance ces dernières années. Il s'agit d'un paiement par habitant qui est versé aux provinces et qui couvre approximativement 50 p. 100 des dépenses des gouvernements provinciaux au titre, comme je l'ai dit, de l'assurance-santé, de l'assurance-hospitalisation et des frais d'exploitation des établissements d'enseignement postsecondaire. Les transferts au titre du FPE ont augmenté selon une moyenne mobile sur trois ans de la progression du PNB rapportée à une croissance démographique, en d'autres termes, la croissance de la population.

D'après les projections actuelles, ils progresseraient de plus de 7 p. 100 par an au cours des cinq prochaines années si on s'en tenait à la formule qui existait. Donc, afin de réaliser des économies pour réduire le déficit, on va réduire de 2 p. 100 cette croissance. On va faire des économies de deux milliards de dollars en 1990-1991, pas cette année, parce qu'en 1985-1986, on a maintenu cela. On commence cette année. En 1990-1991, on aura une économie de deux milliards pour diminuer le déficit. Leur taux de progression ne devrait être abaissé que légèrement et tomber à un niveau encore bien supérieur à celui du taux d'inflation ou du rythme de croissance de l'économie.

Donc, monsieur le Président, j'insiste, nous ne réduisons pas les paiements de transferts aux provinces. C'est faux qu'on l'avance. Les transferts au titre du FPE continueront de croître à un rythme très élevé, de loin supérieur à celui des autres

dépenses de programmes du gouvernement fédéral. Et l'ensemble des transferts provinciaux aux provinces s'élèveront à 90 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, soit 25 milliards de plus que les cinq années précédentes. Donc, c'est un canard de dire que l'on réduit ces dépenses.

Notre engagement à l'égard des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire demeure plus ferme que jamais. Ces transferts qui vont représenter près de la moitié des dépenses provinciales vont continuer d'être versés dans les trésors provinciaux. Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que les provinces assurent les services de santé et d'enseignement en faisant preuve de sens des responsabilités en matière financière.

Et, dans ce contexte, monsieur le Président, je voudrais mentionner ce qui s'est produit hier dans le budget provincial au Québec, où le ministre des Finances nous dit qu'à cause de ces calculs, selon lui, parce qu'il s'attendait à une croissance de «x» pour cent et de «x» millions de dollars, qu'il y aura un manque à gagner de 2 milliards de dollars à cause de ce projet de loi. Il nous dit que pour compenser cela il mettra une surtaxe sur les entreprises.

Monsieur le Président, et on croit que le gouvernement fédéral dira: C'est donc dommage! Moi je trouve que c'est très dommage de faire ce genre de comptabilité «créative» comme il se fait au provincial en ce moment, parce que le gouvernement provincial savait très bien, depuis le mois de novembre 1984, que cette formule allait apporter une diminution de la croissance.

De plus, monsieur le Président, dans l'ensemble, nous avons fait beaucoup pour améliorer la situation financière des provinces. Nous sommes conscients, par exemple, que certaines d'entre elles se trouvent dans des régions défavorisées du pays. Elles sont soumises à des contraintes financières semblables à celles du gouvernement fédéral. Nous sommes aussi conscients qu'au Québec, il leur faut aussi diminuer leurs dépenses, et d'ailleurs, M. Gobeil, le ministre responsable du Trésor l'a déjà très bien dit dans son énoncé il y a quelques semaines, c'est qu'il leur faut aussi réduire leur déficit et c'est d'ailleurs le but de ce budget qui a été présenté hier. Nous sommes donc conscients de leur situation.

Cependant, il ne faut pas oublier que c'est précisément parce que nous connaissons les problèmes des provinces défavorisées que nous avons un système de péréquation. Et je m'aperçois que, souvent, l'opposition confond les deux. Et je crois que même hier, le ministre des Finances du Québec a aussi confondu les deux. Les péréquations ne sont pas les transferts fiscaux, les péréquations c'est selon une formule qui va être revue. Dans le passé on n'avait pas consulté les provinces pour en arriver à cette formule mais, nous, nous le faisons.

Alors, lorsque nous aurons une nouvelle entente, en 1987, lorsque la présente entente expirera . . . nous sommes déjà en consultation et nous consulterons les provinces au niveau de la péréquation qui est tout à fait différente des transferts fiscaux. Alors, il ne faut pas confondre les deux.

Les provinces connaîtront aussi des hausses importantes de leurs recettes au cours des prochaines années par suite des mesures annoncées dans le budget de mai et du fait que les recettes fiscales augmentent à mesure que progresse une économie en expansion.